

PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN LOCAL A LA GARE MARITIME DE MARIGOT A DESTINATION DES LOUEURS PROFESSIONNELS DE VEHICULES DE TOURISME

L'établissement portuaire de Saint Martin lance une procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire d'un local, à la gare maritime de Marigot, à destination des loueurs professionnels de véhicules de tourisme. D'une superficie allant de 2.75 m² à 3.15 m², les 7 locaux sont destinés à être occupés pour l'exercice d'une activité de location de courte durée de véhicules de tourisme, à raison d'un local par loueur. Chaque local est équipé de volet roulant, comptoir d'accueil, d'une climatisation. En contrepartie, une redevance mensuelle sera versée.

La durée de la convention est de 3 ans

Les documents sont disponibles gratuitement en accès direct à l'adresse: <http://www.marches-securises.fr>
Les offres doivent être envoyées **exclusivement** par voie électronique via: <http://www.marches-securises.fr>
avant le 29 juin 2023 – 17h00